Date: Le jeudi 4 mars 1999 - n° 3
Heure: 10 heures
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

M. Charest, chef de l'opposition officielle, entame le débat sur le discours d'ouverture prononcé par M. Bouchard, premier ministre, à la séance du 3 mars 1999.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée, M. Charest dépose :

Un compte-rendu sur l'engorgement des urgences au Québec, préparé par Mme Michèle Lamquin-Éthier, députée de Bourassa et porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, à la suite d'une tournée d'établissements du réseau.

(Dépôt n° 5-19990304)

Puis il propose la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son inaction notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'économie et dans la défense et la promotion des véritables intérêts du Québec.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira immédiatement afin de procéder à la formation des commissions parlementaires, en application des articles 127 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture.

À 12 h 02, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

M. le Président dépose copie des lettres qu'il a reçues de M. Bouchard, premier ministre, l'informant des nominations suivantes :

M. Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean, à la fonction parlementaire de leader du gouvernement, à compter du 9 décembre 1998;

M. André Boisclair, député de Gouin, à la fonction parlementaire de leader adjoint du gouvernement, à compter du 9 décembre 1998;

M. André Boulerice, député de Sainte-Marie–Saint-Jacques, à la fonction parlementaire de leader adjoint du gouvernement, à comter du 9 décembre 1998;

Mme Jocelyne Caron, députée de Terrebonne, à la fonction parlementaire de whip en chef

du gouvernement, à compter du 9 décembre 1998;

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, à la fonction de président du caucus du Parti québécois, à compter du 9 décembre 1998.

(Dépôt n° 6-19990304)

Il dépose également copie des lettres qu'il a reçues de M. Bouchard, premier ministre, l'informant des nominations suivantes :

Mme Lucie Papineau, députée de Prévost, à la fonction parlementaire de whip adjointe du gouvernement en remplacement de Mme Barbeau (Vanier), à compter du 27 janvier 1999;

M. Benoit Laprise, député de Roberval, à la fonction parlementaire de whip adjoint du gouvernement en remplacement de Mme Charest (Rimouski), à compter du 2 mars 1999.

(Dépôt n° 7-19990304)

Puis il dépose copie de la lettre qu'il a reçue de M. Charest, chef de l'opposition officielle, l'informant des nominations suivantes :

M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, à la fonction de leader parlementaire de l'opposition officielle, à compter du 9 décembre 1998;

M. Thomas Mulcair, député de Chomedey, à la fonction de leader adjoint de l'opposition officielle, à compter du 9 décembre 1998;

M. Jean-Marc Fournier, député de Châteauguay, à la fonction de whip en chef de l'opposition officielle, à compter du 9 décembre 1998;

M. Norman MacMillan, député de Papineau, à la fonction de whip adjoint de l'opposition officielle, à compter du 9 décembre 1998.

(Dépôt n° 8-19990304)

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Bouchard, premier ministre, fait une déclaration concernant les orphelines et les orphelins de Duplessis.

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Présentation de projets de loi

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 190 Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur les normes du travail;

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Bouchard, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel du ministère du Conseil exécutif, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 9-19990304)

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dépose :

Le rapport annuel de la Société Innovatech du Grand Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 10-19990304)

M. Legault, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel du Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD), pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1998.

(Dépôt n° 11-19990304)

Le rapport annuel du ministère de l'Éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 12-19990304)

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'Éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 13-19990304)

Le rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation du Conseil supérieur de l'Éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 14-19990304)

Le rapport annuel du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE), pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1998.

(Dépôt n° 15-19990304)

Le rapport annuel du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1998.

(Dépôt n° 16-19990304)

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 3 juillet 1998.

(Dépôt n° 17-19990304)

Le rapport annuel de la Commission des programmes d'études (CPE), pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1998.

(Dépôt n° 18-19990304)

Le rapport annuel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1998.

(Dépôt n° 19-19990304)

Le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1998.

(Dépôt n° 20-19990304)

Les rapports annuels 1996-1997 et 1997-1998 du Comité d'accréditation des associations étudiantes.

(Dépôt n° 21-19990304)

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des services juridiques, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 22-19990304)

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 23-19990304)

Le rapport annuel de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 24-19990304)

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec, accompagné d'une annexe, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 25-19990304)

Le rapport annuel du Grand Théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 1998.

(Dépôt n° 26-19990304)

Le rapport annuel du Musée des Beaux-Arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 27-19990304)

Le rapport annuel du Musée de la civilisation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 28-19990304)

Le rapport annuel du Musée du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 29-19990304)

Le rapport d'activités de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), accompagné de trois annexes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 30-19990304)

Le rapport annuel de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 31-19990304)

_____

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose :

Le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 32-19990304)

_____

M. le Président communique et dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec, en vertu de l'article 381 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3), sur les résultats officiels du scrutin à la suite des élections générales du 30 novembre 1998 et de l'élection dans la circonscription électorale de Masson tenu le 14 décembre 1998.

(Dépôt n° 33-19990304)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3) dans le cadre des élections générales du

30 novembre 1998 et de l'élection du 14 décembre 1998 dans la circonscription électorale de Masson.

(Dépôt n° 34-19990304)

Une modification à l'entente intervenue entre le Directeur général des élections du Canada et le Directeur général des élections du Québec relativement à l'échange de renseignements nominatifs, ainsi que l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 35-19990304)

Le rapport de mission d'information de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), présenté par M. Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale et vice-président de l'APF, tenue à Port-au-Prince (Haïti), du 9 au 11 février 1999.

(Dépôt n° 36-19990304)

La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée.

(Dépôt n° 37-19990304)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 4 mars 1999.

(Dépôt n° 38-19990304)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, aujourd'hui le 4 mars 1999, a procédé à la composition des commissions parlementaires, en application des articles 127 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 39-19990304)

Sur la motion de M. Brouillet, vice-président, ce rapport est adopté.

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Leblanc (Beauce-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 879 citoyens et citoyennes de Saint-Ludger et des alentours, concernant la vocation d'hébergement public du centre d'accueil La Maison Paternelle de Saint-Ludger.

(Dépôt n° 40-19990304)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

De consentement, M. le Président invite l'Assemblée à respecter une minute de silence à la mémoire d'Yves Blais, ancien député de Masson.

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre responsable des Aînés, propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport essentiel des aînés à la vie collective du Québec, en cette année 1999, décrétée par l'Organisation des Nations unies (ONU) comme étant l'année internationale des personnes âgées, célébrée au Québec sous le thème «Vers une société pour tous les âges : une question de solidarité ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant la convocation de la Commission des affaires sociales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 137 du Règlement, M. le Président convoque les commissions permanentes suivantes pour l'élection de leur président et de leur vice-président, en application de l'article 134 du Règlement de l'Assemblée :

- la Commission de l'économie et du travail;

- la Commission des institutions;

- la Commission des finances publiques;

- la Commission des affaires sociales;

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation;

- la Commission de l'aménagement du territoire;

- la Commission des transports et de l'environnement;

- la Commission de l'éducation;

- la Commission de la culture;

- la Commission de l'administration publique.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 12 mars 1999, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) s'adressera à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le sous-financement du système de santé au Québec ».

_____

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture prononcé par M. Bouchard, premier ministre, à la séance du 3 mars 1999 et sur la motion de censure présentée par M. Charest, chef de l'opposition officielle.

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée qu'à la suite d'une réunion des leaders, la répartition du temps de parole pour l'ensemble du débat sur le discours d'ouverture est la suivante : soixante minutes sont accordées au représentant du gouvernement pour sa réplique; vingt minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à une durée maximale de vingt minutes chacune.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention Mme Houda-Pepin (La Pinière) propose la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son absence de mesure concrète favorisant l'émergence de l'économie du savoir et des nouvelles technologies de l'information.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

– le premier, sur une question adressée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme

Marois, ministre de la Famille et de l'Enfance, concernant les travailleurs et les travailleuses en garderie;

– le deuxième, sur une question adressée par M. Dupuis (Saint-Laurent) à M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, concernant les suites à donner au rapport Poitras;

– le troisième, sur une question adressée par M. Mulcair (Chomedey) à M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, concernant la Commission d'accès à l'information.

À 18 h 37, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 mars 1999, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU